

USAGES PERMIS									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								DIVERS
	H-1 : Unifamiliale	●							Projet intégré
	H-2 : Bifamiliale								
	H-3 : Trifamiliale								
	H-4 : Multifamiliale								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	C : COMMERCE								NOTE
	C-1 : Commerce de voisinage								(1) : Agricotour
	C-2 : Commerce local								
	C-3 : Service professionnel et spécialisé								
	C-4 : Établissement culturel, de loisirs et sportif								
	C-5 : Commerce d'hébergement touristique								
	C-6 : Commerce de restauration								
	C-7 : Commerce et service reliés à l'automobile								
	C-8 : Commerce lourd et d'envergure								
	C-9 : Commerce à caractère érotique								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie artisanale et atelier								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie du bois								
	I-4 : Industrie extractive								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Institutionnelle et communautaire								
	P-2 : Service public								
	P-3 : Activités reliées aux matières résiduelles								
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation				●					
AF : AGROFORESTIER									
AF-1 : Culture		●							
AF-2 : Élevage		●							
AF-3 : Foresterie		●							
R : RÉCRÉATION									
R-1 : Parc, terrain de jeux et espaces naturels				●					
R-2 : Récréation extensive				●					
R-3 : Récréation intensive									
R-4 : Récréation à incidence									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	●	●						
	Jumelée								
	Contiguë								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Largeur minimale (m)	6	4						
	Superficie d'implantation au sol minimale (m2)	62	62						
	Hauteur en étage(s) minimale	1	1						
	Hauteur en étage(s) maximale	2	1						
	Hauteur en mètres minimale	4	4						
	Hauteur en mètres maximale	10	12						
	OCCUPATION DU SOL								
	Coefficient d'emprise au sol maximal (%)	8	8						
	État naturel minimal (%)	90							
	MARGES								
	Avant minimale (m)	15	15						
	Latérale minimale (m)	10	10						
Latérales totales minimales (m)	20	20							
Arrière minimale (m)	10	10							
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)	100	120							
Profondeur minimale (m)	100	120							
Superficie minimale (m ²)	40 000	40 000							
									AMENDEMENT
									No. Repl. DATE

USAGES PERMIS									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								DIVERS
	H-1 : Unifamiliale			●					Projet intégré
	H-2 : Bifamiliale								
	H-3 : Trifamiliale								
	H-4 : Multifamiliale								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	C : COMMERCE								NOTE
	C-1 : Commerce de voisinage								
	C-2 : Commerce local								
	C-3 : Service professionnel et spécialisé								
	C-4 : Établissement culturel, de loisirs et sportif								
	C-5 : Commerce d'hébergement touristique								
	C-6 : Commerce de restauration								
	C-7 : Commerce et service reliés à l'automobile								
	C-8 : Commerce lourd et d'envergure								
	C-9 : Commerce à caractère érotique								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie artisanale et atelier								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie du bois								
	I-4 : Industrie extractive								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Institutionnelle et communautaire								
	P-2 : Service public								
	P-3 : Activités reliées aux matières résiduelles								
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation				●					
AF : AGROFORESTIER									
AF-1 : Culture	●								
AF-2 : Élevage									
AF-3 : Foresterie	●								
R : RÉCRÉATION									
R-1 : Parc, terrain de jeux et espaces naturels				●					
R-2 : Récréation extensive				●					
R-3 : Récréation intensive									
R-4 : Récréation à incidence									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	●		●					
	Jumelée								
	Contiguë								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Largeur minimale (m)	4		6					
	Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	62		50					
	Hauteur en étage(s) minimale	1		1					
	Hauteur en étage(s) maximale	1		2					
	Hauteur en mètres minimale	4		4					
	Hauteur en mètres maximale	12		10					
	OCCUPATION DU SOL								
	Coefficient d'emprise au sol maximal (%)	12		8					
	État naturel minimal (%)			90					
	MARGES								
	Avant minimale (m)	10		10					AMENDEMENT
	Latérale minimale (m)	4.5		4.5					No. Regl.
	Latérales totales minimales (m)	9		9					DATE
	Arrière minimale (m)	4.5		4.5					
	LOTISSEMENT								
	TERRAIN								
Largeur minimale (m)	100		100						
Profondeur minimale (m)	100		100						
Superficie minimale (m ²)	40 000		40 000						

USAGES PERMIS									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								DIVERS
	H-1 : Unifamiliale	●							Projet intégré
	H-2 : Bifamiliale								
	H-3 : Trifamiliale								
	H-4 : Multifamiliale								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	C : COMMERCE								NOTE
	C-1 : Commerce de voisinage								
	C-2 : Commerce local								
	C-3 : Service professionnel et spécialisé								
	C-4 : Établissement culturel, de loisirs et sportif								
	C-5 : Commerce d'hébergement touristique								
	C-6 : Commerce de restauration								
	C-7 : Commerce et service reliés à l'automobile								
	C-8 : Commerce lourd et d'envergure								
	C-9 : Commerce à caractère érotique								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie artisanale et atelier								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie du bois								
	I-4 : Industrie extractive								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Institutionnelle et communautaire								
	P-2 : Service public								
	P-3 : Activités reliées aux matières résiduelles								
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation				●					
AF : AGROFORESTIER									
AF-1 : Culture		●							
AF-2 : Élevage									
AF-3 : Foresterie		●							
R : RÉCRÉATION									
R-1 : Parc, terrain de jeux et espaces naturels				●					
R-2 : Récréation extensive				●					
R-3 : Récréation intensive									
R-4 : Récréation à incidence									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	●	●						
	Jumelée								
	Contiguë								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Largeur minimale (m)	6	10						
	Superficie d'implantation au sol minimale (m2)	62	4.5						
	Hauteur en étage(s) minimale	1	9						
	Hauteur en étage(s) maximale	2	4.5						
	Hauteur en mètres minimale	4							
	Hauteur en mètres maximale	10							
	OCCUPATION DU SOL								
	Coefficient d'emprise au sol maximal (%)	8	12						
	État naturel minimal (%)	90							
	MARGES								
	Avant minimale (m)	10	10						
	Latérale minimale (m)	4.5	4.5						
	Latérales totales minimales (m)	9	9						
Arrière minimale (m)	4.5	4.5							
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)	100	100							
Profondeur minimale (m)	100	100							
Superficie minimale (m ²)	40 000	40 000							
									AMENDEMENT
									No. Repl. DATE

USAGES PERMIS									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								DIVERS
	H-1 : Unifamiliale	●							Projet intégré
	H-2 : Bifamiliale								
	H-3 : Trifamiliale								
	H-4 : Multifamiliale								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	C : COMMERCE								NOTE
	C-1 : Commerce de voisinage								
	C-2 : Commerce local								
	C-3 : Service professionnel et spécialisé								
	C-4 : Établissement culturel, de loisirs et sportif								
	C-5 : Commerce d'hébergement touristique								
	C-6 : Commerce de restauration								
	C-7 : Commerce et service reliés à l'automobile								
	C-8 : Commerce lourd et d'envergure								
	C-9 : Commerce à caractère érotique								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie artisanale et atelier								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie du bois								
	I-4 : Industrie extractive								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Institutionnelle et communautaire								
	P-2 : Service public								
	P-3 : Activités reliées aux matières résiduelles								
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation				●					
AF : AGROFORESTIER									
AF-1 : Culture		●							
AF-2 : Élevage		●							
AF-3 : Foresterie		●							
R : RÉCRÉATION									
R-1 : Parc, terrain de jeux et espaces naturels				●					
R-2 : Récréation extensive				●					
R-3 : Récréation intensive									
R-4 : Récréation à incidence									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	●	●						
	Jumelée								
	Contiguë								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Largeur minimale (m)	6	6						
	Superficie d'implantation au sol minimale (m2)	62	40						
	Hauteur en étage(s) minimale	1	1						
	Hauteur en étage(s) maximale	2	1						
	Hauteur en mètres minimale	4	4						
	Hauteur en mètres maximale	10	12						
	OCCUPATION DU SOL								
	Coefficient d'emprise au sol maximal (%)	8	12						
	État naturel minimal (%)	90							
	MARGES								
	Avant minimale (m)	10	10						AMENDEMENT
	Latérale minimale (m)	4.5	4.5						No. Regl.
	Latérales totales minimales (m)	9	9						DATE
	Arrière minimale (m)	4.5	4.5						
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)	100	100							
Profondeur minimale (m)	100	100							
Superficie minimale (m ²)	40 000	40 000							

USAGES PERMIS									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								DIVERS
	H-1 : Unifamiliale	●							Projet intégré
	H-2 : Bifamiliale								
	H-3 : Trifamiliale								
	H-4 : Multifamiliale								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	C : COMMERCE								NOTE
	C-1 : Commerce de voisinage								(1) Agricotour et gîte du passant
	C-2 : Commerce local								
	C-3 : Service professionnel et spécialisé								
	C-4 : Établissement culturel, de loisirs et sportif								
	C-5 : Commerce d'hébergement touristique								
	C-6 : Commerce de restauration								
	C-7 : Commerce et service reliés à l'automobile								
	C-8 : Commerce lourd et d'envergure								
	C-9 : Commerce à caractère érotique								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie artisanale et atelier								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie du bois								
	I-4 : Industrie extractive								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Institutionnelle et communautaire								
	P-2 : Service public								
P-3 : Activités reliées aux matières résiduelles									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation				●					
AF : AGROFORESTIER									
AF-1 : Culture		●							
AF-2 : Élevage		●							
AF-3 : Foresterie		●							
R : RÉCRÉATION									
R-1 : Parc, terrain de jeux et espaces naturels				●					
R-2 : Récréation extensive				●					
R-3 : Récréation intensive									
R-4 : Récréation à incidence									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	●	●						
	Jumelée								
	Contiguë								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Largeur minimale (m)	6	6						
	Superficie d'implantation au sol minimale (m2)	62	40						
	Hauteur en étage(s) minimale	1	1						
	Hauteur en étage(s) maximale	2	1						
	Hauteur en mètres minimale	4	4						
	Hauteur en mètres maximale	10	12						
	OCCUPATION DU SOL								
	Coefficient d'emprise au sol maximal (%)	8	12						
	État naturel minimal (%)	90							
	MARGES								
	Avant minimale (m)	10	10						AMENDEMENT
	Latérale minimale (m)	4.5	4.5						No. Regl.
Latérales totales minimales (m)	9	9						DATE	
Arrière minimale (m)	4.5	4.5							
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)	100	100							
Profondeur minimale (m)	100	100							
Superficie minimale (m ²)	40 000	40 000							

